



NOTE DE TRAVAIL

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR L'AVIATION INTERNATIONALE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Montréal, 7 – 9 octobre 2009

Point 4 : Ressources financières et humaines

RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

(Note de travail présentée par la Suède, au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹, et par les autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile²)

SOMMAIRE

Mesures à prendre au niveau de l'OACI en ce qui concerne les ressources financières et humaines.

La suite à donner par la réunion HLM-ENV figure au paragraphe 3.

1. INTRODUCTION

1.1 La Communauté européenne (CE) et ses États membres ainsi que les autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) considèrent que le rapport final du Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques (GIACC) et la décision adoptée ultérieurement par le Conseil à sa 188^e session constituent une base importante de la stratégie à élaborer par l'OACI pour s'occuper de l'incidence de l'aviation internationale sur les changements climatiques. La présente note propose des mesures à prendre au niveau de l'OACI en ce qui concerne certaines questions examinées par la réunion HLM afin de démontrer que l'aviation internationale est prête à contribuer de façon efficace à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, et de confirmer ainsi le rôle clé de l'OACI devant la réunion de la COP15 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui doit se tenir en décembre 2009 à Copenhague.

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède. Ces 27 États sont également membres de la CEAC.

² Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Islande, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

2.1 La protection de l'environnement en général et la politique relative aux changements climatiques en particulier deviennent une priorité croissante pour l'OACI. Pour que l'Organisation puisse continuer à jouer un rôle de premier plan et à assurer le développement des activités liées à ces questions, son budget devrait refléter de façon appropriée la priorité consacrée à la protection de l'environnement.

2.2 Les États contractants devraient être encouragés à continuer d'appuyer activement les activités de l'OACI liées à l'environnement et à augmenter leurs contributions volontaires aux activités de l'OACI liées à l'environnement qui ne sont pas prévues dans le budget programme actuel de l'Organisation. Cependant, les contributions volontaires supplémentaires devraient être affectées principalement à des activités extraordinaires. Dans ce contexte, les activités régulières de l'OACI liées à l'environnement devraient être financées par le budget programme de l'Organisation.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION HLM-ENV

3.1 La réunion HLM-ENV est invitée à prier instamment le Conseil :

- a) d'encourager les États contractants à continuer d'appuyer activement les activités de l'OACI liées à l'environnement et à augmenter leurs contributions volontaires aux activités de l'OACI liées à l'environnement qui ne sont pas prévues dans le budget programme actuel de l'Organisation ;
- b) de faire en sorte que toute décision visant à réduire le budget programme actuel de l'OACI ne touche pas les activités de l'Organisation liées à l'environnement ;
- c) de prévoir le financement de toutes les activités prioritaires liées à l'environnement dans le prochain budget programme de l'OACI.

— FIN —